Fonds Chaleur

Passez aux énergies renouvelables thermiques avec le dispositif Fonds Chaleur !

Le Fonds Chaleur est un dispositif porté par l'agence de la transition écologique (ADEME), animé localement par Golfe du Morbihan – Vannes agglomération dans le cadre d'une convention entre l'ADEME et l'agglomération signée en décembre 2020 pour une période de 3 ans.

L'objectif est de favoriser le développement d'installations produisant de la chaleur à partir d'énergies renouvelables (EnR) (chaufferies bois, chauffe-eau solaires, géothermie).

Par le biais du Fonds Chaleur, les porteurs de projet peuvent bénéficier d'aides aux investissements (pouvant aller jusqu'à 60% des dépenses totales sur certaines installations) et d'un accompagnement technique pour leurs projets.

Un outil pour la mise en œuvre de la transition énergétique sur le territoire

Dans le cadre de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) 2020-2025, l'agglomération a retenu une stratégie énergétique à 2030 prévoyant une part des EnR à 32% des consommations.

Bénéficiaires

Le Fonds Chaleur s'adresse à tous les porteurs de projet publics et privés du territoire de Golfe du Morbihan – Vannes agglomération (hors particuliers) :

- Habitat collectif,
- Collectivités,
- Entreprises (agriculteurs, industriels, hôtels, campings, etc…)

Projets éligibles

Sont éligibles au Fonds chaleur les installations de production de chaleur suivantes :

- Bois énergie : granulés ou bois déchiqueté > 60 MWh/an
- Solaire thermique : pas de minimum
- Géothermie : sur eau de nappe, champs de sondes, eaux usées ou eau de mer
- Chaleur fatale : récupération de chaleur sur les process industriels

La demande de subvention doit être réalisée AVANT la validation du devis ou la notification du marché.

Accompagnement de Golfe du Morbihan – Vannes agglomération et aides financières

Le service énergie de Golfe du Morbihan – Vannes agglomération accompagne gratuitement les porteurs de projets tout au long de l'opération : de l'aide à la décision jusqu'au suivi de l'exploitation en passant par le montage des dossiers de subventions.

Étapes	Accompagnement de l'agglomération	Aides financières

1- Note d’opportunité	Réalisation de la note d’opportunité pour évaluer l’intérêt technico-économique du projet	100% financée (gratuit pour le porteur de projet)
2- Étude de faisabilité	Accompagnement de l’étude de faisabilité réalisée par un bureau d’études reconnu RGE (consultation, analyse des offres et suivi de l’étude).	Jusqu’à 70%
3- Conception	Accompagnement pour l’élaboration du programme de l’opération et pour retenir le bureau d’études reconnu RGE. Avis sur l’avant-projet.	Jusqu’à 40% de la mission AMO
4- Travaux	Accompagnement du suivi des travaux et de la qualité des prestations. Accompagnement pour la réalisation du dossier de demande d’aides financières.	Environ 40% de l’investissement (le montant de l’aide varie en fonction des projets)
5- Réception et fonctionnement	Accompagnement à la réception des installations et au suivi de leurs performances.	

Exemples de réalisations

Installation bois énergie sur une exploitation d’élevage de volaille (56)





- Chaufferie bois d'une puissance de 650 kW
- Consommation annuelle : 450 tonnes de bois déchiqueté
- Investissement : 363 k€
- Subvention Fonds chaleur : 162 k€ soit 45%
- Économie : 18 k€/an
- Retour sur investissement : 7 ans (par rapport à l'ancienne solution propane)

Installation bois énergie sur une résidence touristique (56)

- Chaufferie bois d'une puissance de 500 kW
- Consommation annuelle : 287 tonnes de bois déchiqueté et 19 tonnes de bois granulés (appoint et secours)
- Investissement chaufferie + réseau de chaleur : 780 k€
- Subvention Fonds chaleur : 381 k€ soit 49%
- Économie : 38 k€/an
- Retour sur investissement : 5 ans (par rapport à la solution de référence propane)

Installation solaire thermique sur une résidence touristique (56)

- 8 m² de panneaux solaires
- Consommation annuelle : 124 m^3 d'eau chaude à 60°C soit 6,7 MWh/an
- Production solaire attendue : 4,3 MWh/an soit une couverture de 64% des besoins
- Coût des travaux : 8 500 €
- Subvention Fonds chaleur : 4 730€ soit 56%
- Retour sur investissement : 5 ans (par rapport à l'ancienne solution électricité)

Un dispositif qui complète le panel d'actions de l'agglomération

sur la maîtrise de la demande en énergie avec :

- L'Opération Rénovée [www.operation-renovee.bzh] qui propose aux propriétaires occupants des solutions et des aides pour les travaux d'amélioration de l'habitat
- Des conseillers en énergies qui accompagnent les communes de l'agglomération afin de réduire les consommations des bâtiments communaux

sur la production des EnR avec :

- Le cadastre solaire en ligne depuis octobre 2019 qui présente une cartographie du gisement solaire (= quantité d'énergie solaire reçue par mètre carré de toiture et par an – kWh/m².an) des toitures du territoire.
  Réalisé à l'attention des particuliers et des professionnels, cet outil de sensibilisation donne une première réponse sur l'opportunité d'installer des panneaux solaires photovoltaïques ou thermiques.
- Un conseiller en charge du développement de l'énergie solaire auprès des entreprises
- La réalisation en 2021 d'une étude de mobilisation de la ressource « bois énergie » sur le territoire et la structuration de la filière bois énergie à 2030.

sur l'économie circulaire

- Un plan d'actions « territoire économe en ressources » de 2021 à 2023 portant sur les actions d'éco-conception d'emballages plastiques, l'augmentation de la valorisation des plastiques en déchèteries, le réemploi de matériaux de construction, le tri à la source des biodéchets…
- Une offre d'accompagnement aux entreprises pour diminuer la production de déchets et mieux les valoriser.
  www.golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh/entreprendre/transition-ecologique-des-entreprises

Informations complémentaires

Contact

Golfe du Morbihan – Vannes agglomération

- 30 Rue Alfred Kastler,
  56000 Vannes
- 02 97 68 14 24
- Contacter